

RAPPORT N° 00/4-21
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-DENIS 2000
(Olympiades IV / 4 Rue Romain Rolland / Moufia / HK 25 p)

Dans le cadre du Contrat de Ville, l'Association Saint-Denis 2000 a sollicité de la Commune la mise à disposition de locaux dans le secteur de Moufia.

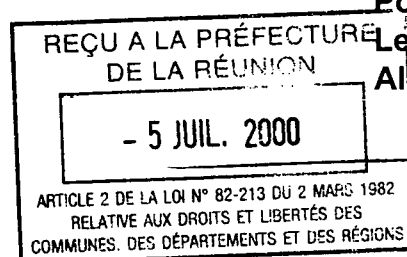
Afin de lui permettre de mener à bien ses missions liées à la mise en place de la Politique de la Ville, la Commune se propose de mettre à sa disposition les locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Les Olympiades IV sis au 4 Rue Romain Rolland à Moufia, sur terrain cadastré section HK n° 25 partie, propriété de la SA BATIPRO. Une Convention de mise à disposition de local à titre gratuit au profit de la Commune de Saint-Denis a été contractée avec la SA BATIPRO le 19 février 1999 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ces locaux d'une superficie totale de 240 m² sont occupés (conformément au plan en annexe) par le Contrat de Ville pour son action Espace public d'Insertion, par le collectif Moufia/ Bois de Nèfles, et par le Club Animation Prévention.

Je vous demande :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition des locaux susmentionnés au profit de l'Association Saint-Denis 2000, aux conditions suivantes :
- . durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction et étant précisé que la durée ne pourra pas excéder celle du contrat originel,
- . occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle a été évaluée à 68 F/ m² par les services du Domaine,
- . obligation pour l'Association Saint-Denis 2000 de souscrire ensuite avec chacun des occupants une Convention de mise à disposition ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à procéder à la signature de la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 00/4-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 juin 2000

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-DENIS 2000
(Olympiades IV / 4 Rue Romain Rolland / Moufia / HK 25 p)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/4 -21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Paul HOARAU, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(2 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le principe de la mise à disposition par Convention des locaux décrits au rapport, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Les Olympiades sis au 4 Rue Romain Rolland à Moufia, sur terrain cadastré section HK n° 25 partie au profit de l'Association Saint-Denis 2000, selon les modalités suivantes :

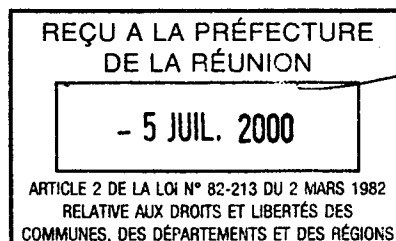
- occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle a été évaluée à 68 F/m² par les services du Domaine ;
- durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et étant précisé que la durée ne pourra pas excéder celle du contrat originel ;
- obligation pour l'Association Saint-Denis 2000 de conclure avec chacun des occupants une Convention de mise à disposition.

ARTICLE 2

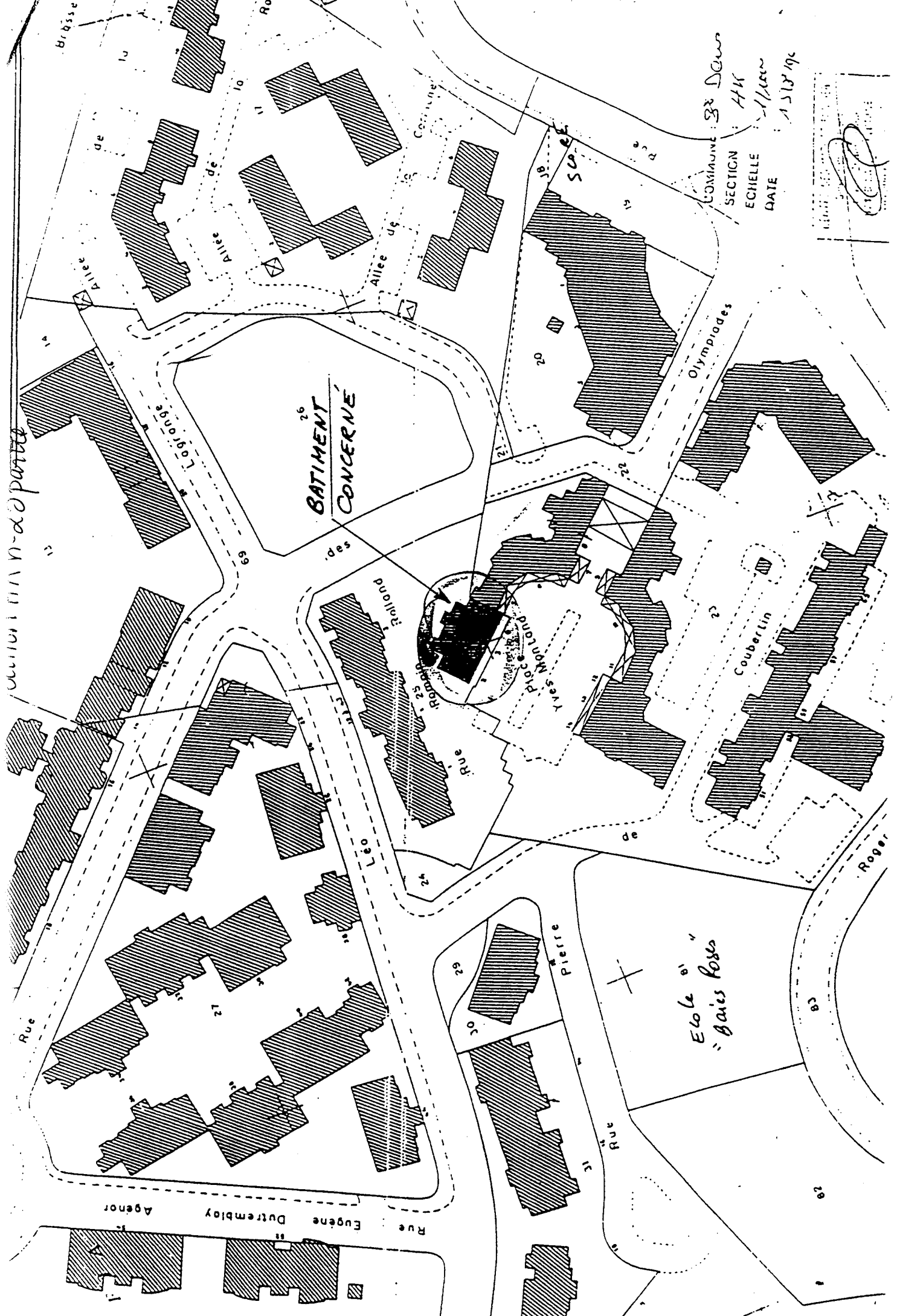
Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 Juin 2000

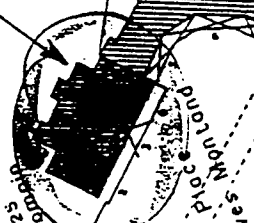
Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



Contour 111 N-20 partie



BATIMENT
CONCERNE



COMMUNE : St Denis
 SECTION : 414
 ECHELLE : 1/2000
 DATE : 15/08/1962

Eto le 01 "
 "Bais fosses"



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION
Brigade d'Évaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

A Saint Denis le 14 juin 2000

Monsieur le Maire
de la Commune de SAINT DENIS
Hôtel de Ville
97717 SAINT DENIS CEDEX 9

V / Réf : Télécopie de Madame CHANE SING GUAN
N / Réf : VL 1064/2000
Objet : Valeur locative sis : Les Olympiades
Rue Romain Rolland . HK n° 25p

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous connaître que la valeur locative des locaux sis Romain Rolland à SAINT DENIS « Les Olympiades », mis à la disposition de l'Association SAINT-DENIS 2000 du MOUFIA, peut être estimée à 68 F/m² par mois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

LABINDDOC